



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 18 janvier 2023 - Palais d'État Iavoloha

Ce mercredi 18 janvier 2023 s'est tenu au Palais d'État d'Iavoloha, le Conseil des Ministres présidé par le Président de la République Andry Rajoelina, et a vu la participation du Premier Ministre ainsi que des Ministres membres du Gouvernement.

I- COMMUNICATION VERBALE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Au vu des données recueillies et des investigations réalisées, il a été constaté que de nombreux véhicules administratifs enregistrés dans la comptabilité - matières de la Présidence de la République et inscrits au nom de celle-ci au niveau du Centre Immatriculateur de Madagascar (CIM), sont actuellement détenus et utilisés par des entités tierces (Départements ministériels, Organismes Publics), voire des particuliers. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil des ministres a approuvé la collecte de ces véhicules gouvernementaux dispersés.

La Présidence de la République appelle ainsi à tout détenteur de véhicules propriétés de la Présidence, mis à leur disposition sous quelque forme que ce soit, de bien vouloir les restituer et de régulariser auprès de la Direction de l'Infrastructure et de la Logistique (DIL) de la Présidence de la République dans les quinze (15) jours à compter de la présente communication. Passé ce délai, la Présidence de la République prendra les mesures qui s'imposent afin qu'il y ait une bonne gestion de ces biens publics en toute transparence.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Conseil des ministres a approuvé la participation de Madagascar au sommet des chefs d'État et de gouvernement en Afrique sur l'agriculture et l'agroalimentaire. Celui-ci se tiendra à Dakar, au Sénégal, du 25 au 27 janvier 2023 et sera organisée conjointement par l'Union africaine (Union africaine) et la Banque africaine de développement (BAD).

Le Président de la République, M. Andry RAJOELINA, a été spécialement invité à participer à ce sommet en tant que champion de la nutrition en Afrique, un titre qui a été confirmé par la BAD lors du déplacement du Président de la République en décembre 2022 à Washington DC. Ce sommet se tiendra principalement pour les présidents et chefs d'État africains afin de discuter et de trouver les solutions pour atteindre l'autosuffisance alimentaire en Afrique, incluses dans le plan d'urgence africain pour la production alimentaire qui a été approuvé au mois de mai 2022.

« *Nourrir l'Afrique : souveraineté alimentaire et résilience* » est le thème de la deuxième édition du Sommet. Pour Madagascar en particulier, ce sommet sera l'occasion de rencontrer les investisseurs et partenaires, dont nous avons déjà reçu des promesses de soutien lors de la rencontre du Président de la République avec la BAD et l'organisation « Big Win Philanthropy » à Washington DC.

MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE

Le Conseil des ministres a approuvé les travaux urgents de réparation du clocher de du Temple d'Anatirova, qui a été frappé par la foudre et présente des fissures. Des travaux d'entretien de l'église qui a été construite depuis des centaines d'années vont également être effectués. Le Conseil des ministres a également approuvé la prise en charge par l'État de tous les coûts des travaux de réparation urgents qui doivent être effectués, par l'intermédiaire du ministère de l'Économie et des Finances. En conséquence, les travaux de réparation et d'entretien débiteront dans quelques jours, car toutes les investigations et études liées aux travaux qui seront effectués sont achevées.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE + MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Dans le souci d'aider les enseignants et l'ensemble des employés du Ministère de l'Education Nationale à avoir accès à un système de santé de base, le MEN par le biais de IONAPASCOMA, et le Ministère de la Santé Publique par le biais de la CACSU (Cellule d'Appui à la Mise en Place de la Couverture Santé Universelle), ont mené diverses études. D'après les résultats de ces études qui ont été présentés en Conseil des Ministres, il a été approuvé de créer la "Mutuelle de santé" pour permettre au personnel de l'éducation nationale de recevoir des soins médicaux dans le CSB II et les différents hôpitaux publics de Madagascar.

Dans un premier temps, c'est-à-dire de janvier à juin 2023 trois (3) sites pilotes seront créés pour les CISCO d'Antananarivo, Fianarantsoa et Befandriana Nord. La phase pilote servira aux deux Ministères de mettre au point le mécanisme de la Mutuelle et mettre en place un outil commun de gestion pour faciliter la mise en œuvre de la Mutuelle Santé. De juillet 2023 au mois de décembre 2023: déploiement dans les 111 CISCO restants.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

En raison de l'urgence des dégâts sur de nombreuses routes nationales, le Conseil des Ministres a approuvé l'octroi d'une autorisation d'engagement préalable pour tous les travaux de construction, sans suivre les procédures habituelles requises par le marché public.

Les pluies, la montée des eaux à certains endroits, les glissements de terrain participent à la dégradation des routes nationales et confirment l'approbation de cette mesure. Cette décision du Conseil des ministres concerne l'autorisation de toutes les dépenses nécessaires liées à la construction de la RNS 1, RNS 1bis, RNP 2, RNS 5a, RNP 7, RNS 13, RN 43, RN 32, RNS 35, RNT 33, RNT 16, RN 12A, RNT 42, RNT 42 S1, RNT 8B, RNT 33B et certaines parties de routes dans la Capitale Antananarivo, qui figurent dans la liste approuvée par le Conseil le Ministre ce jour.

Il a été constaté que depuis l'année 2020, la détérioration des routes nationales ont considérablement augmenté causée par le poids des véhicules y circulant et qui n'est pas conforme à la limite de poids selon la loi en vigueur. Ceci a amené le Conseil des Ministres à rappeler la loi en vigueur stipulant que le Ministère des Travaux Publics assure la maîtrise d'ouvrage des routes publiques et autres ouvrages des travaux publics. En cette qualité, le Ministère des Travaux Publics veille à la préservation et à l'exploitation du patrimoine routier, dont les routes nationales. Tous projets touchant les routes nationales doivent impliquer le Ministère des Travaux Publics, dont l'avis est requis au préalable. La transversalité du secteur routier fait que plusieurs projets sectoriels conduits par diverses entités publiques ou privées comprennent souvent des travaux routiers sans que le Ministère des travaux publics n'en soit informé ni impliqué à temps, ce qui rend difficile la planification des travaux.

Par ailleurs, afin de protéger les routes nationales à Madagascar, et de renforcer la sécurité sur les routes nationales, le Conseil des ministres a également approuvé le rappel que selon l'ordonnance lf : 60-166 du 3 octobre 1960 portant constitution le long des Routes Nationales et des Routes Provinciales d'une réserve d'emprise (bande coaxiale à la route) fixée respectivement à 30 et 20 mètres. Ainsi il est formellement interdit l'exercice de toutes activités aux abords et dans l'emprise des Routes Nationales telles que : activités commerciales, constructions d'infrastructures, séchage de produits agricoles, lavage de véhicules, stationnement des véhicules dans des endroits non autorisés

MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE BLEUE

Approbation de la demande de prise en charge par l'Etat des droits et taxes à l'Importation (DTI) sur les équipements et matériels informatiques achetés dans le cadre du projet « Créer un environnement propice visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale ». Il s'agit d'un projet soutenu par des partenaires de la FAO et financé par SIDA (Agence suédoise de coopération internationale au développement), et signé en décembre 2019.

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Approbation de la demande de prise en charge du paiement des Droits de Douanes concernant l'introduction de tous les équipements nécessaires à la construction de la centrale thermique Wartsila au sein de la société JIRAMA d'une capacité de 106 MW à Antananarivo et ses environs.

Ces appareils débarqueront au port de Toamasina, le 29 janvier 2023. Les travaux sont déjà en cours et après l'arrivée de ces appareils, on estime qu'ils seront achevés au plus tard en juin 2023, et une fois terminée cette centrale sera capable de fonctionner immédiatement. Bien entendu, la réalisation de ce projet contribuera grandement à la résolution progressive des problèmes de la JIRAMA.

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

Le Gouvernement est actuellement à pied d'œuvre dans la construction du grand pipeline d'Efaho dans la partie de Sud de l'Ile. Dans le cadre des travaux le Conseil des Ministres a approuvé l'envoi d'une mission prochainement en Turquie du personnel du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène et du Cabinet de contrôle.

En effet, les conduites en PRV (Polyester Renforcé de fibres de Verre) à installer dans le cadre du projet seront fournies par la Société SUPERLIT BORU SANAYIA A.S. ayant son siège à Istanbul Turquie, et l'objectif de la mission est de s'assurer de la qualité des conduites par le contrôle in situ du procédé de fabrication, et la réalisation des différents tests au niveau des usines, avant la fourniture à pied d'œuvre et l'installation desdites conduites.

Il faut rappeler que la société TOP INTERNATIONAL ENGINEERING est le maître d'œuvre des travaux selon le grand appel d'offres pour la construction du pipeline Efaho, en collaboration avec d'autres sociétés sous-traitants qui sont en charge de la construction des équipements et fournitures nécessaires à la construction du pipeline.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Conseil des Ministres a approuvé la pose de première pierre des Centres de Formation Professionnelle d'Excellence (CFPE) au niveau des six (06) Chefs-lieux de province de Madagascar. Ces centres seront mis en place à :

- **Antsiranana** : Ambohimitsinjo, commune rurale Antsiranana
- **Antananarivo**: Tongarivo, kaominina Tanjombato, district Atsimondrano
- **Fianarantsoa** : Ampasakambana, Kaominina Ialanindro, district Lalangina
- **Mahajanga** : Ankorefo Amparemahitsy, commune rurale Belobaka, district Mahajanga II
- **Toamasina** : Analamalotra, commune Antetezambaro, district Toamasina II
- **Toliara** : Mitsinjo Betanimena, commune Mitsinjo Betanimena, district Toliara II.

MINISTERE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

Approbation de la demande d'exonération ou de prise en charge fiscales et douanières de cinq (05) voitures qui seront utilisés dans le projet de filet de sécurité social bénéficié par 9 régions à Madagascar. Le projet est financé par la Banque mondiale.

II- ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES SERVICES FONCIERS

Adoption décret prononçant le transfert à l'Etat Malagasy de la propriété dite « VILLA LACOMME » TN°645-BO d'une superficie de QUINZE HECTARES VINGT SIX ARES TRENTE HUIT CENTIARES (15Ha 26A 38Ca) sise à Amboanara, Commune Urbaine de Nosy Bé, appartenant à la Société des Produits à Parfums de Madagascar mais qu'elle n'a pas été utilisée depuis plus d'une décennie. Une communauté y vit et y cultive donc depuis près de 15 ans maintenant. Selon l'article 5 du décret lf : 74-021 du 20 juin 1974 qui réprime l'abus de droit de propriété « s'il est constaté qu'il existe un terrain rural d'une superficie égale ou supérieure à 1000 m2, que le propriétaire ou ses héritiers n'ont pas utilisé depuis 5 ans, le terrain est restitué à l'Etat ».

Après l'inspection effectuée par la Commission responsable, il a été confirmé que les dispositions de cette loi peuvent être appliquées à ce terrain "VILLA LACOMME", donc la restitution du terrain au Gouvernement se poursuivra. Les autorités locales ont donné leur accord. Après l'adoption du décret, il appartient au Gouvernement de légaliser l'installation des communautés locales.

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

Adoption du décret relatif aux indemnités du Chef de Fokontany et de son Adjoint, selon la déclaration du Président de la République M. Andry RAJOELINA lors de son allocution la fin d'année 2022. L'augmentation sera effective immédiatement à partir de ce mois de janvier. Il a également été décidé qu'afin d'accélérer le paiement de ces indemnités, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation conjointement avec le Ministère de l'Economie et des Finances prendront de nouvelles mesures afin qu'il ne revienne plus aux Régions de les payer mais qu'ils seront envoyés directement au niveau des Districts.

III- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-526 du 27 Mars 2019 et portant nomination de **M. RAFENOLAZA Jean Jacques**, Chef de District de Lalangina.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-422 du 14 avril 2021 et portant nomination de **M. RAMAROLAHY Andriatiaray Rija Niaina**, Directeur d'Etablissement du Centre Hospitalier Universitaire Joseph Ravoahangy Andrianavalona du Ministère de la Santé Publique.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-253 du 03 mars 2021 et portant nomination de **M. RAKOTOVAO Andriamiadana Luc**, Directeur d'Etablissement du Centre Hospitalier Universitaire Joseph Raseta Befelatanana du Ministère de la Santé Publique.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-0747 du 11 juillet 2020 et portant nomination de **Mme. RABOBA Julia Liliane**, Directeur d'Etablissement du Centre Hospitalier Universitaire Andohatapenaka du Ministère de la Santé Publique.

Fait ce 23 janvier 2023

La Porte-Parole du Gouvernement,
Ministre de la Culture et de la Communication
Lalatiana RAKOTONDRAZAFY ANDRIATONGARIVO

La Porte-Parole du Président de la République,
Directeur de la Communication et des Relations Publiques - Présidence de la République
Lova Hasinirina RANOROMARO